

Sophie Prévost

GRAMMATICALISATION, LEXICALISATION ET DEGRAMMATICALISATION : DES RELATIONS COMPLEXES

0. INTRODUCTION

Les phénomènes de grammaticalisation et de lexicalisation ont donné lieu à des travaux désormais nombreux, tant du côté de la description des faits relevant de l'un ou l'autre de ces processus que du point de vue théorique¹.

Les rapports que ces deux processus entretiennent entre eux, de même qu'avec la « dégrammaticalisation », n'en demeurent pas moins complexes, et sont loin de susciter le consensus, comme en témoignent plusieurs parutions récentes².

La présente étude vise à quelque peu clarifier ces relations, en envisageant certains des points de rencontre et de divergence entre les différents processus, ainsi que certaines des approches qui tentent de les appréhender, séparément ou dans leur interaction.

Nous aborderons tout d'abord la question du point de vue de la grammaticalisation, domaine désormais assez bien décrit, même si certains aspects restent trop peu explorés ou soulèvent des discussions. Nous envisagerons ensuite les rapports qu'entretient la dégrammaticalisation tant avec la lexicalisation qu'avec la grammaticalisation, avant de nous pencher sur les complexes relations entre lexicalisation et grammaticalisation.

1. LA GRAMMATICALISATION : DEFINITION ET CARACTERISATION

1.1. Définition

Le terme de grammaticalisation désigne, d'une part un processus et son résultat, et d'autre part un cadre d'analyse, voire une théorie. Si les discussions restent d'actualité quant à ces deux questions – la grammaticalisation est-elle un processus spécifique et peut-elle par ailleurs prétendre au statut de théorie ? –, nous nous intéresserons prioritairement ici au processus, qui consiste en l'évolution d'une forme lexicale vers un statut grammatical, ou en celle d'une forme grammaticale vers un statut plus grammatical.

Parmi les nombreuses définitions qui ont été proposées, nous retiendrons plus spécifiquement celle de Traugott (1996 : 183) : « Grammaticalization [...] is that subset of linguistic changes whereby lexical material in highly constrained pragmatic and morphosyntactic contexts becomes grammatical, and grammatical material becomes more grammatical ». D'une part cette définition insiste sur l'importance des constructions et des contextes – une forme n'évolue pas de manière isolée –, point qui est souligné par beaucoup³. D'autre part, elle permet d'inclure l'approche initiée par les travaux de Givon, qui envisage la

¹ Parmi les ouvrages très récents, citons Brinton et Traugott (2005) et Marchello-Nizia (2006).

² Voir en particulier Ramat et Hopper (éd) (1998), et, plus récemment, Lehmann (2002), van der Auwera (2002), Himmelmann (2004), Brinton et Traugott (2005), Lightfoot (2005).

³ Voir entre autres les différents travaux de Heine et de Traugott.

grammaticalisation comme une fixation des stratégies discursives dans les structures morpho-syntaxiques⁴. Une telle position ne fait pas l'unanimité, et elle exige de bien circonscrire les faits de syntaxe susceptibles d'être analysés comme des cas de grammaticalisation.

Aussi bien la définition retenue ici que toutes celles que l'on rencontre par ailleurs pose d'emblée la question de savoir ce qu'est une forme grammaticale, par opposition à une forme lexicale, de même que celle du rapport entre grammaire et lexique. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

1.2. Mécanismes

Caractérisée par sa définition, la grammaticalisation l'est aussi par un certain nombre de mécanismes. Ceux-ci relèvent de différents domaines (phonétique, syntaxique, sémantique...) et entretiennent des relations de partielle consécuitivité. Pour une présentation exhaustive et récente de ces différents mécanismes (qui néanmoins ne font pas l'unanimité...), nous renvoyons à Hopper et Traugott (2003). Nous ne ferons ici que mentionner les principaux d'entre eux, relativement consensuels.

Avant les mécanismes eux-mêmes, il convient de rappeler certains des prérequis nécessaires au déclenchement d'un processus de grammaticalisation : pour qu'une forme puisse se grammaticaliser, elle doit être d'un sémantisme assez général (par exemple, « avoir » s'est grammaticalisé en auxiliaire, mais pas « posséder »), assez fréquente, et apte à susciter des inférences pragmatiques, les trois critères étant d'ailleurs partiellement liés.

En ce qui concerne les mécanismes, en dépit d'une certaine variabilité selon les auteurs, il existe néanmoins une sorte de « fond commun ».

On citera tout d'abord la réanalyse, considérée par beaucoup comme un mécanisme primaire dans la grammaticalisation. Modification de la structure sous-jacente, elle peut entraîner un reparenthésage. Abrupte selon certains, elle est non visible, et c'est l'extension⁵ qui va permettre de la percevoir. Celle-ci est au contraire progressive : la réanalyse a d'abord lieu dans des contextes discursifs très localisés, spécifiques, puis peu à peu, par extension, des contextes moins « typés » sont affectés.

Différents phénomènes morpho-syntaxiques sont associés à la réanalyse. Parmi eux, on mentionnera la recatégorisation, qui correspond à un changement de catégorie (majeure > mineure, ou mineure > plus mineure). La décatégorisation, elle, implique une perte des marqueurs de catégorialité et des privilèges syntaxiques des catégories majeures : inaptitude à référer, perte de l'article, des désinences verbales.... Deux autres phénomènes sont à signaler : le premier est la perte de liberté, qui se traduit par une hausse de la liaison structurelle et par des phénomènes de coalescence. Par exemple, un mot devient clitique puis possiblement affixe, ou bien un ex-complément se soude à son radical, comme on l'observe dans la formation des adverbes en « -ment ». Le second phénomène est la fixation de la position, avec, souvent, une réduction de la portée (bien que les avis soient désormais assez partagés sur ce point (voir en particulier Traugott 2003).

⁴ Notons toutefois que déjà Meillet, au début du siècle, proposait d'inclure la question de l'ordre des mots dans les faits de grammaticalisation.

⁵ Nous préférons parler d' « extension » plutôt que d' « analogie », terme qui renvoie à différents processus et est donc ambigu.

La grammaticalisation se caractérise aussi par des mécanismes sémantiques. On évoque souvent la désémantisation (« blanchiment »), mais celle-ci est partiellement compensée, au démarrage, par un renforcement sur le plan pragmatique, et au final, par l'acquisition d'un sens grammatical. On constate par ailleurs une hausse dans l'abstraction, liée au passage à un sens grammatical, et en outre propre à la métaphore souvent à l'œuvre dans le processus de grammaticalisation. Beaucoup pensent cependant que c'est davantage la métonymie qui intervient. Il s'agit là d'une question qui continue de diviser la communauté, mais que nous ne développerons pas ici, considérant simplement métaphore et métonymie comme deux processus complémentaires (la métonymie agirait comme une force motrice : initialement pragmatiques et associatifs, les changements ont lieu dans le flux du discours ; on a sémantisation/conventionalisation, par usage fréquent, d'implicatures conversationnelles. Par exemple, dans le cas de « puisque », il y a inférence causale à partir de la valeur de succession).

Un autre phénomène, lié à la hausse de l'abstraction et aux processus métonymiques, a désormais acquis sa place dans la description du processus de grammaticalisation, en particulier à la suite des travaux de Traugott (1995 entre autres) : il s'agit de la subjectification, mouvement vers une interprétation abstraite et subjective du monde (en termes de langage).

Enfin, la grammaticalisation se caractérise souvent par des phénomènes phonétiques d'érosion et de réduction. Ceci est en grande partie dû à la hausse de la fréquence des formes, et lié aux phénomènes de coalescence (formation du futur en français par exemple).

La question qui demeure est de savoir si certains de ces mécanismes sont indispensables, et si c'est le cas, lesquels. Les avis sur ce point sont très divergents⁶. La réponse est d'autant moins aisée que la « pente » de la grammaticalité, qui conduit possiblement à un effacement total, n'est que rarement parcourue jusqu'au bout : du coup, certains mécanismes n'interviennent pas.

Cette difficulté à cerner les mécanismes indispensables, et, surtout, le fait qu'aucun ne soit spécifique à la grammaticalisation, conduit certains (voir en particulier Campbell 2001 et Newmeyer 2001) à dénier toute spécificité au processus de grammaticalisation. Mais comme nous l'avons défendu ailleurs (Prévost 2003), la convergence d'un certain nombre de mécanismes, elle, est bien spécifique. Une position similaire est soutenue, entre autres, par Heine (2003 : 579).

1.3. Motivations de la grammaticalisation

Outre la définition et les mécanismes de la grammaticalisation, il convient de considérer ses motivations : que les conditions prérequis (voir 1.2.) soient réunies ne suffit pas pour qu'un processus de grammaticalisation se déclenche. Ces motivations demeurent encore difficiles à

⁶ Ils le sont même en ce concerne la réanalyse. Considérée comme indispensable par beaucoup, elle est cependant rejetée en tant que telle par Haspelmath (1998). A l'opposé de cette position, certains assimilent grammaticalisation et réanalyse (Harris et Campbell (1995) considèrent la première comme une sous-classe de la seconde). La position adoptée ici est que grammaticalisation et réanalyse ne sont pas des processus coextensifs : si une grammaticalisation s'accompagne généralement d'une réanalyse, il existe des réanalyses qui ne sont pas des grammaticalisations.

évaluer et il convient d'être prudent en ce domaine, en particulier pour l'adoption d'explications téléologiques, dans la mesure où, parfois, toutes les conditions favorables et apparentes motivations étant réunies, le processus de grammaticalisation ne se produit pas.

Beaucoup admettent cependant le rôle essentiel des « nécessités » communicationnelles et plus précisément du désir d'expressivité. L'idée est celle d'un développement en spirale avec un jeu constant entre innovation et conventionalisation.

1.4. Une ou des grammaticalisation(s) ?

Une autre question demeure, à notre connaissance, encore peu traitée : faut-il parler de LA grammaticalisation ou DES grammaticalisations ? Assurément il serait souhaitable d'envisager un classement des grammaticalisations, s'appuyant sur des critères bien définis. Marchello-Nizia (2006 chap. 2) vient d'apporter une contribution notable dans ce domaine, en proposant des « éléments d'une typologie des changements linguistiques », fondée sur les paramètres suivants : causes, mécanismes, résultats et conséquences pour le système.

1.5. Grammaticalisation et unidirectionnalité

Il reste enfin à aborder une question qui nous conduira naturellement à évoquer à sa suite dégrammaticalisation et lexicalisation : l'unidirectionnalité, largement débattue parmi les linguistes. Nous-même l'avons déjà assez longuement discutée (Prévost 2003).

Rappelons simplement que nous considérons la question comme mal posée : si l'unidirectionnalité ne concerne que la grammaticalisation, il n'est pas pertinent de l'envisager, dans la mesure où elle est inscrite dans la définition même de celle-ci. Si l'évolution d'une expression va dans un autre sens (par exemple grammatical > lexical, ou plus grammatical > moins grammatical), il s'agit d'un autre type de changement (que l'on qualifiera de dégrammaticalisation, de lexicalisation...). La notion d'unidirectionnalité a cependant une certaine pertinence si on l'envisage au niveau des mécanismes (qui, eux, ne sont pas « définitoires » de la grammaticalisation) : globalement, dans tous les domaines (phonétique, syntaxique, sémantique...), on observe que les changements vont dans le même sens : ainsi, on a toujours réduction phonétique, et non l'inverse⁷. Mais il est vrai que le mouvement même, vers un statut plus grammatical, implique plus ou moins une directionnalité des changements concomitants.

Si la question de l'unidirectionnalité n'est pas vraiment pertinente concernant la seule grammaticalisation, en revanche celle de la réversibilité du processus l'est tout à fait (à condition qu'elle ne soit pas conçue comme un strict retour à la forme d'origine, qui a peu de chances de se produire, en particulier si sont intervenus des phénomènes de réduction phonétique) : il est en effet tout à fait concevable que, une fois grammaticalisée, une forme entame un mouvement inverse, vers un statut moins – ou pas – grammatical. Phénomène certes moins fréquent que la grammaticalisation, ce type d'évolution existe cependant bel et bien, comme en témoignent les classiques exemples brandis – à tort selon nous – comme contre-exemples à l'unidirectionnalité de la grammaticalisation.

Autant la question de l'unidirectionnalité n'est que peu pertinente si elle est envisagée pour la seule grammaticalisation, autant elle l'est pleinement si elle l'est pour le changement

⁷ La question reste cependant ouverte en ce qui concerne la portée, qui ne connaît pas toujours une réduction, mais peut au contraire s'étendre (voir Traugott 2003).

linguistique en général : tous les changements vont-ils dans le même sens, en l'occurrence vers le (plus) grammatical ? Les cas d'évolution vers une forme moins grammaticale ou lexicale, ou bien les changements non directionnels, prouvent que non.

Si la tendance dominante semble être en faveur des changements de type « grammaticalisation », il reste néanmoins à évaluer de manière précise, et pour le plus de langues possible, la part exacte des différents types de changement, afin de voir, si effectivement, les grammaticalisations l'emportent. La tâche est certes ardue, d'autant que, comme on va le voir, l'interprétation de certains changements comme des grammaticalisations n'est pas consensuel.

Marchello-Nizia (2006, chap. 3) s'est néanmoins attaquée à la tâche, en considérant non pas l'ensemble des changements intervenant dans une langue (le français), mais en essayant de déterminer - ce qui est déjà considérable - l'importance relative des grammaticalisations dans la constitution de la grammaire.

La question de l'(uni)directionnalité des changements dans la langue nous conduit à évoquer d'autres types d'évolutions, la dégrammaticalisation et la lexicalisation, dont il convient d'essayer de préciser les relations avec la grammaticalisation. Nous nous pencherons tout d'abord sur la relation entre dégrammaticalisation et lexicalisation.

2. DEGRAMMATICALISATION ET LEXICALISATION

2.1. Différences et similarités

Du point de vue terminologique et conceptuel, la dégrammaticalisation est davantage liée à la grammaticalisation que la lexicalisation : le seul fait d'envisager la dégrammaticalisation suppose en effet d'évoquer la grammaticalisation, vis-à-vis de laquelle elle constituerait un mouvement contredirectionnel⁸. C'est différent pour la lexicalisation : souvent évoquée en relation avec la grammaticalisation, elle jouit néanmoins d'une certaine autonomie, et correspond d'ailleurs à des concepts et à des approches assez variés.

Il existe une autre différence importante entre les deux notions : la dégrammaticalisation se concentre sur la forme de départ - grammaticale - et sur un processus - acquisition d'un statut *moins* grammatical -, mais elle ne dit rien de la forme résultante, grammaticale ou lexicale. A l'inverse, le terme de lexicalisation met davantage l'accent sur la forme cible, lexicale, sans présumer de la forme d'origine, lexicale ou grammaticale, ni même du processus (si la forme de départ est lexicale, la forme d'arrivée n'est pas nécessairement « plus » lexicale).

On constate donc qu'un certain flou entoure les deux notions, qui explique qu'elles puissent facilement se recouper : la dégrammaticalisation d'une forme grammaticale peut aboutir à une forme lexicale, et donc correspondre à une lexicalisation.

Certains d'ailleurs assimilent les deux. Ainsi Ramat, s'appuyant sur certains suffixes (-*bus*, -*ism*), formants grammaticaux vidés de leur fonction grammaticale et qui acquièrent leur propre sens lexical, concrèt et autonome, estime que :

⁸ De manière assez paradoxale, une dégrammaticalisation peut aussi être conçue comme le résultat d'une grammaticalisation poussée à l'extrême, avec perte du statut grammatical, comme le suggère Ramat (1992). Mais une telle vision est discutable, comme le remarque Norde (2001), car « dé- » suggère un mouvement contredirectionnel.

« LEXICALIZATION IS THUS AN ASPECT OF DEGRAMMATICALIZATION – or more exactly : degrammaticalization processes may lead to new lexemes. » (1992 : 550).

Van der Auwera envisage aussi le caractère possiblement coextensif des deux processus (2002 : 20), mais souligne qu'une lexicalisation, si elle n'a pas comme origine une forme grammaticale, n'est pas une dégrammaticalisation, et qu'une dégrammaticalisation, si elle n'aboutit pas à une forme lexicale, n'est pas une lexicalisation. Dans cette perspective, on peut distinguer une dégrammaticalisation « large », coextensive de la lexicalisation, d'une dégrammaticalisation étroite, évolution d'une forme grammaticale vers une forme moins grammaticale.

Une telle distinction nous semble fondée et opératoire. Il en existe d'autres : par exemple, selon Lehmann (2002), lexicalisation et dégrammaticalisation diffèrent du fait que la première exige la coalescence entre formes, alors que ce n'est pas le cas pour la seconde. Nous ne développerons pas les différents arguments retenus par les uns et les autres pour discriminer lexicalisation et dégrammaticalisation (nous renvoyons pour cela à Brinton et Traugott (2005 : 83-86)), mais nous arrêterons simplement sur l'un d'eux, le caractère plus ou moins graduel du processus.

2.2. Caractère graduel du processus

Le critère de la gradualité du processus a été mis en avant, entre autres, par Norde (2001). Rappelons que Norde établit une distinction entre les changements non-directionnels (conversions latérales), qui opèrent sur un même niveau de grammaticalité ou de lexicalité, et ceux qui sont contredirectionnels⁹, tels que la dégrammaticalisation et la lexicalisation des items grammaticaux.

Comme exemples de lexicalisation, Norde cite les cas de passage du statut de suffixe à celui de nom (que d'autres qualifient de dégrammaticalisation...), mais rappelle que, si la lexicalisation est dans ce cas « contredirectionnelle », elle reste essentiellement non directionnelle, tout matériau linguistique pouvant servir d'entrée. Surtout, la lexicalisation présente un caractère brutal :

« From the examples of the lexicalization of affixes, it becomes evident that lexicalization is not simply 'grammaticalization reversed'. Instead of gradually shifting from right to left, passing through intermediate stages, they 'jump' directly to the level of lexicality. » (2001 : 236).

En ce qui concerne la dégrammaticalisation, Norde propose de la définir comme le type de changement qui consiste en un déplacement de la droite vers la gauche sur la pente de la grammaticalité (ainsi du « s » de flexion en germanique, qui a acquis un statut de clitique en anglais, suédois, danois et norvégien). La dégrammaticalisation se distingue donc de la grammaticalisation en ce qu'elle correspond à un mouvement vers un statut moins grammatical, et de la lexicalisation des items grammaticaux en ce qu'elle est un changement graduel.

2.3. Grammaticalisation, dégrammaticalisation et lexicalisation : critères de comparaison

⁹ « Contredirectionnel » suppose, chez Norde, que l'on prend le mouvement présent dans la grammaticalisation comme référence. Nous préférons parler de changement « directionnel », appellation plus neutre, mais gardons néanmoins ici le label choisi par Norde.

Il nous semble que trois critères permettent de mettre au jour la complexité des relations entre dégrammaticalisation, lexicalisation et grammaticalisation, dans la mesure où ils font apparaître des relations à géométrie variable entre ces trois processus.

Le premier concerne le caractère directionnel ou non du changement : grammaticalisation et dégrammaticalisation correspondent à des changements directionnels (vers une forme plus grammaticale ou moins grammaticale). Certaines lexicalisations le sont, celles par exemple qui ont pour point de départ un élément grammatical, ou bien si l'on admet qu'il existe une pente de la lexicalité¹⁰. D'autres lexicalisations ne le sont pas, par exemple lorsqu'il y a passage d'un nom à un verbe, ou d'un adjectif à un nom.

Le second critère concerne le caractère contraint ou non de la forme de départ et/ou d'arrivée. Pour la dégrammaticalisation, la forme de départ est contrainte, celle d'arrivée ne l'est pas, alors que c'est l'inverse pour la lexicalisation. De ce point de vue la grammaticalisation s'apparente à la lexicalisation : la forme de départ peut être grammaticale ou lexicale, seule est contrainte la forme d'arrivée, grammaticale.

Le troisième critère, enfin, concerne le caractère graduel ou non du processus. La grammaticalisation est un changement qui se produit de manière progressive. En ce qui concerne la lexicalisation et la dégrammaticalisation, nous adopterons une position moins stricte que celle de Norde : une lexicalisation peut être brutale, mais elle peut aussi être graduelle. Ainsi, une dégrammaticalisation, progressive, qui aboutit à une forme lexicale est selon nous une lexicalisation. A l'inverse, certaines dégrammaticalisations peuvent être brutales. Nous proposons donc de faire du caractère graduel, non pas un critère d'opposition entre lexicalisation et dégrammaticalisation, mais un paramètre de spécification de ces deux changements. Cela permet d'éviter un conflit avec le second critère : une forme grammaticale qui évolue vers une forme lexicale est à la fois une lexicalisation et une dégrammaticalisation (au sens large, pour reprendre la nuance proposée par van der Auwera) : ainsi des suffixes qui acquièrent un statut de nom.

Il faudrait d'ailleurs compléter ce critère de la gradualité par la prise en compte du caractère plus ou moins conscient, délibéré, et institutionnalisé du changement.

Les critères présentés ci-dessus montrent que la dégrammaticalisation, si elle est progressive, peut effectivement être considérée comme un processus inverse à celui de grammaticalisation. Mais rappelons que « processus inverse » ne signifie nullement image-miroir avec retour à la case départ : une dégrammaticalisation ne peut aboutir à la forme d'origine de la forme grammaticalisée.

Il convient maintenant d'envisager les relations entre lexicalisation et grammaticalisation, en laissant de côté la dégrammaticalisation. Si celle-ci reste intimement liée à la lexicalisation, cette dernière présente néanmoins un caractère plus autonome et des aspects spécifiques qui font qu'il est pertinent – et nécessaire – de la confronter de manière individuelle à la grammaticalisation. Chemin faisant, nous rencontrerons nécessairement de temps en temps la dégrammaticalisation...

¹⁰ Brinton et Traugott (2005 : 94) envisagent ainsi trois degrés de lexicalité, non entre classes de mots, mais en fonction du degré de fusion de la structure interne d'une expression.

3. LEXICALISATION ET GRAMMATICALISATION

3.1. Des relations non consensuelles...

La relation entre lexicalisation et grammaticalisation suscite des positions très diverses, en partie liées d'ailleurs à la manière dont est conçu le rapport entre lexicalisation et dégrammaticalisation.

Ainsi selon Ramat (1992), la lexicalisation (un aspect de la dégrammaticalisation) est l'inverse de la grammaticalisation. Selon Moreno-Cabrera (1998), il s'agit de deux processus complémentaires du changement linguistique : la grammaticalisation est « syntactotélique » (changement qui va du lexique à la syntaxe), tandis que la lexicalisation est « lexicotélique » (changement qui va de la syntaxe au lexique). De son côté, Himmelmann (2004) envisage les deux types de changements comme orthogonaux plutôt qu'opposés. Enfin, pour Lehmann (2002), il s'agit de deux processus qui peuvent intervenir de manière successive, et même conjointement. La lexicalisation, qui s'oppose à l'étymologie populaire (« folk etymology »), est conçue comme un aspect de la grammaticalisation, elle peut en constituer une phase préparatoire.

Malgré cette difficulté à s'entendre sur la relation exacte entre grammaticalisation et lexicalisation¹¹, beaucoup admettent désormais que les deux processus ne doivent pas être envisagés de manière strictement opposées, mais selon des rapports plus complexes :

« we would do best to view the two processes as related, yet separate, and not necessarily in opposition to one another » (Lightfoot 2005 : 606).

Preuve de l'absence de consensus, l'émergence d'une même forme peut être analysée par certains comme résultant d'une grammaticalisation, par d'autres comme issue d'une lexicalisation. Brinton et Traugott (2005 : 63-67) citent plusieurs exemples de ce type. Nous retiendrons le cas de la formation en français des adverbes en « -ment ». Selon Hopper et Traugott (1993), il s'agit d'une grammaticalisation car l'on obtient un formant grammatical à partir d'un mot autonome (« -mens »/« -mente » en latin). En revanche, Antilla (1989) considère que l'on a affaire à une lexicalisation car la forme cible doit être apprise séparément du nom d'origine dans le lexique : le suffixe permet de créer des lexèmes. De toute évidence, il n'est pas question de la même chose, l'obtention du suffixe dans le premier cas, la fonction ultérieure de ce suffixe dans le second¹². L'exemple est particulièrement intéressant car il met en jeu deux des difficultés selon nous majeures : d'une part le niveau d'analyse considéré (soit l'une des composantes impliquées - en l'occurrence le substantif qui acquiert un statut de suffixe dérivationnel -, soit la forme résultante - un adverbe de manière), et d'autre part la nature de la forme résultante. Cette dernière renvoie à la distinction entre formes lexicales et formes grammaticales, tandis que la question du niveau d'analyse comprend deux aspects distincts, même s'ils sont liés : d'un côté la prise en compte de l'une des composantes ou au contraire de la forme résultante, de l'autre le processus, qui regroupe un certain nombre de mécanismes qui affectent les différentes composantes¹³.

¹¹ Et nous ne donnons ici qu'un échantillon des différentes positions : pour une présentation bien plus complète et détaillée, voir Brinton et Traugott (2005).

¹² Dissension qui renvoie au problème, laissé de côté ici, de la morphologie dérivationnelle.

¹³ Il faudrait d'ailleurs considérer aussi le facteur « chronologique » : à quel moment du processus se situe-t-on pour l'interprétation ?

Formulées en des termes quelque peu différents, on retrouve les deux approches évoquées par Himmelmann (2004) : « box approach » et « process approach ».

3.2. Statut de la forme résultante

S'il ne suffit pas que la forme résultante soit lexicale pour que l'on ait affaire à une lexicalisation, cela reste un préalable indispensable. Il convient donc de déterminer ce qu'est une forme lexicale, question qui renvoie à l'extension plus ou moins large que l'on donne à la notion de lexique¹⁴. Celui-ci peut être conçu de manière très large, englobant toutes les formes de la langue, et la distinction « grammatical »/« lexical » lui est interne. On préférera parler dans ce cas d'« inventaire des formes », réservant le terme de lexique à l'ensemble des seules formes lexicales, c'est-à-dire ayant un sens concrèt et spécifique, par « opposition » aux formes grammaticales. Comme le soulignent Brinton et Traugott (2005 : 90), une telle distinction permet de considérer deux types de processus : « lexicalisation » dans un sens étroit, à mettre en relation avec la grammaticalisation, et « lexicalisation » dans un sens large, qui correspond à l'adoption dans l'inventaire, et comprend donc les cas de lexicalisation au sens étroit et de grammaticalisation, selon la fonction de la forme résultante.

Nous privilégierons ici l'approche restreinte des notions de lexique, forme lexicale et lexicalisation.

Se pose évidemment la question de la frontière entre catégories lexicales et grammaticales, ou, formulé en d'autres termes, entre catégories majeures et mineures, entre classes ouvertes et fermées (même si les trois oppositions ne se recouvrent pas exactement).

Sans entrer dans le détail d'un débat qui dépasse largement la problématique lexicalisation/grammaticalisation, nous rappellerons simplement que beaucoup admettent l'idée d'un continuum entre classes, plutôt que celle d'une frontière nette. En effet, si certaines catégories se placent assez facilement du côté lexical (les noms par exemple) ou grammaticales (les conjonctions), d'autres sont plus difficiles à étiqueter. C'est le cas des adverbes : « ne » penche du côté grammatical, mais les advebes de manière en « -ment » inclinent plutôt du côté lexical. Il en va de même pour les verbes : un auxiliaire est-il « lexical » au même titre qu'un verbe plein, ou est-il plutôt « grammatical » ? Faut-il créer deux catégories ?

De toute évidence certaines catégories sont mixtes¹⁵, ce qui signifie que le continuum qui relie les différentes classes s'accompagne d'un effet de gradience au sein des catégories. On peut aussi envisager la question dans le cadre d'une approche prototypique : les items d'une classe affichent plus ou moins des traits définitoires de cette classe, traits qui permettent de distinguer classes lexicales et grammaticales (en particulier pour ce qui est du caractère concrèt/abstrait).

La distinction entre classes lexicales et grammaticales devient plus difficile encore lorsque l'on considère les expressions complexes. Le fait qu'elles soient composées de formes lexicales rend moins évident leur classement du côté « grammatical », même si elles s'apparentent, par exemple, à la catégorie préposition, comme à *l'intérieur de*, *au lieu de*...

¹⁴ Nous nous en tenons au « lexique des grammairiens » pour reprendre les termes de Himmelmann (2004 : 22-23), en excluant le lexique des lexicographes et le lexique mental.

¹⁵ Selon Lehmann (2002 : 8) : « [...] word classes do not differ in that some are lexical and others are grammatical. Instead, the criterion of lexical vs. grammatical is independant of the word classes and yields two subclasses of each of them. Needless to say, no sharp boundary between these two subclasses is intended. »

Les difficultés sont encore accrues pour certaines formations : bien que se rattachant du point de vue formel et distributionnel à l'une des catégories traditionnelles, elles n'en ont pas moins un statut fonctionnel spécifique. Nous pensons plus précisément aux « marqueurs de topicalisation », expressions du type *au regard de, en ce qui concerne ...* (formellement des locutions prépositionnelles) : faut-il en faire une nouvelle catégorie ? Sont-elles plutôt lexicales ? grammaticales ?

Les expressions complexes sont assurément au cœur de la problématique « lexical »/ « grammatical », tant du point de vue de la forme même que de son processus de formation, comme nous allons le voir maintenant.

3.3. Le processus de formation

De même que toute émergence d'une forme grammaticale n'est pas une grammaticalisation, toute émergence d'une forme lexicale n'est pas une lexicalisation. Envisageant les différents processus de formation des mots, Brinton et Traugott (2005 : 33-44) retiennent comme cas de lexicalisations les dérivations et les compositions, car elles mettent en jeu un phénomène de fusion avec effacement des limites et baisse de la compositionnalité. Les conversions (qui dans les langues à faible inflexion se traduisent par une dérivation 0 : *up -> to up the prices*) ne sont retenues que s'il y a passage d'une catégorie mineure à une catégorie majeure, comme dans l'exemple ci-dessus (c'est dans ce cas le critère de la forme résultante - gain en lexicalité – qui l'emporte). Brinton et Traugott rappellent néanmoins que Lehmann exclut des lexicalisations les cas de conversions, car il n'y a pas unification de morphèmes.

Cette unification (fusion, coalescence, « univertation » ...) avec effacement des limites est au cœur du processus de lexicalisation, et même considérée par certains comme LE mécanisme caractéristique de la lexicalisation : pour Lehmann, il est ainsi proprement inhérent à cette dernière si bien que « the coalescence of two grammatical morphemes must be called lexicalization. » (2002 : 13). Il cite comme exemple la formation du pronom indéfini anglais « himself ». Précisons pour la clarté de l'exposé que Lehmann conçoit la lexicalisation comme le processus selon lequel quelque chose devient lexical au sens large du terme, c'est-à-dire appartenant à l'inventaire des formes (2002 : 15).

Si l'unification est au cœur de la lexicalisation, elle est par ailleurs caractéristique de la grammaticalisation :

« one area in which the linking of lexicalization and grammaticalization is especially apparent is in work on fusion, including what has been called freezing, univertation, or bonding, depending on the type of item that undergoes boundary loss » (Brinton et Traugott 2005 : 62).

Il est d'autres mécanismes qui peuvent intervenir dans les deux processus : réduction phonétique, réanalyse syntaxique, fossilisation, conventionalisation.

Brinton et Traugott établissent une liste des parallèles forts et des parallèles faibles entre grammaticalisation et lexicalisation (p. 105-109). Parmi les premiers, ils mentionnent la fusion, la coalescence, la démotivation, la métaphorisation et la métonymisation. Parmi les seconds, ils citent la décatégorisation, le blanchiment sémantique¹⁶, la subjectification, la

¹⁶ Souvent accompagné d'un renforcement sur le plan pragmatique.

hausse de productivité et de fréquence, et la généralité typologique, phénomènes qui, tous, tendent à accompagner la grammaticalisation mais non la lexicalisation.

De son côté, Himmelmann (2004) considère que lexicalisation et grammaticalisation diffèrent quant aux types d'expansion de contextes (p. 31-35), et s'opposent sur le plan de la généralité lexicale, différence essentielle entre les deux.

Lehmann (1989), qui considère que les deux sont des processus de réduction, précise que le phénomène n'intervient pas au même niveau : la grammaticalisation réduit l'autonomie d'une unité, tandis que la lexicalisation réduit sa structure interne. En outre, la lexicalisation agit dans le sens d'un degré plus élevé dans le caractère non analysable, irrégulier, de même qu'elle suppose une approche globale de la forme. A l'inverse la grammaticalisation conduit à plus de transparence, de régularité et de composition.

On ne peut que constater combien les vues sont partagées en ce qui concerne la relation entre grammaticalisation et lexicalisation ainsi que les critères sur lesquels s'appuient l'évaluation. Il est d'ailleurs remarquable que, alors que Lehmann (2002) considère qu'une lexicalisation (sens large) peut conduire à une grammaticalisation, en constituer une phase préparatoire, comme dans le cas des prépositions complexes, Giacalone Ramat (1998 : 121-122) considère que, dans les stades finaux de la grammaticalisation, on observe divers cas de lexicalisation. D'une manière générale, les divergences tiennent à des vues différentes en ce qui concerne la nature des expressions résultantes (et plus généralement la notion de lexique), ainsi qu'à une appréciation variable des phénomènes qui sont communs ou non aux deux processus.

4. CONCLUSION

Assurément cet article n'a pas proposé les clés pour classer sans hésitation l'évolution de telle forme du côté de la grammaticalisation, de la lexicalisation ou de la dégrammaticalisation. Ce n'était pas son but, et il n'est d'ailleurs pas sûr que l'on puisse y parvenir : les diverses approches, dont nous n'avons fourni qu'un aperçu, sont défendables, et les divergences résultent souvent de la pluralité des perspectives, ou de conceptions différentes du lexique (et de la grammaire).

Nous espérons en revanche avoir mis au jour quelques points de rencontre, ou au contraire de séparation, entre les divers processus, et pointé quelques-unes des raisons pour lesquelles leurs relations sont complexes et difficiles à appréhender, ne se réduisant pas à une pure opposition et/ou à un simple recouvrement.

Éléments de bibliographie :

- Anttila, R., 1989, *Historical and Comparative Linguistics*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.
- Auwers van der J., 2002, « More thoughts on degrammaticalization », in Wischer I. & Diewald G. *New reflections on grammaticalization*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins, p. 19-30.
- Brinton L. J. et Traugott E. C., 2005, *Lexicalization and Language Change*, Cambridge, Cambridge University Press.

- Campbell L., 2001, « What's wrong with grammaticalization ? », *Language Sciences*, 23, p. 113-161.
- Giacalone Ramat A., 1998, « Testing the boundaries of grammaticalization », in Giacalone Ramat A. & Hopper P. J. (éd.), p. 107-127.
- Giacalone Ramat A. et Hopper P. J. (éd.), 1998, *The limits of grammaticalization*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.
- Harris A. et Campbell L., 1995, *Historical syntax in cross linguistic perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Haspelmath M., 1998, « Does grammaticalization need reanalysis ? », *Studies in language*, 22, p. 315-351.
- Heine B., 2003, « Grammaticalization », in Joseph B. & Janda R., *The Handbook of Historical Linguistics*, Malden, MA : Blackwell, p. 575-601.
- Himmelmann N., 2004, « Lexicalization and grammaticalization : opposite or orthogonal ? », in Wiemer B. & Bisang W., *What makes grammaticalization ? A look from its fringes and its components*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, p. 21-42.
- Hopper P. J. et Traugott E. C., 2003, *Grammaticalization* (1^{ère} éd. 1993), Cambridge, Cambridge University Press.
- Lehmann C., 1989, « Grammatikalisierung und Lexikalisierung », *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationforschung*, 42, p. 11-19.
- Lehmann C., 2002, « New reflections on grammaticalization and lexicalization », in Wischer I. & Diewald G. (éd.), p. 1-18.
- Lightfoot D., 2005, « Can the lexicalization/grammaticalization distinction be reconciled ? », *Studies in Language*, 29 (3), p. 583-615.
- Marchello-Nizia C., 2006, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Boeck.
- Moreno-Cabrera J. C., 1998, « On the relationship between grammaticalization and lexicalization », in Giacalone Ramat A. & Hopper P.-J. (éd.), p. 209-227.
- Newmeyer F. J., 2001, « Deconstructing grammaticalization », *Language Sciences*, 23, p. 187-229.
- Norde M., 2001, « Deflexion as a contredirectionnal factor in grammatical change », *Language Sciences*, 23, p. 231-264.
- Prévost S., 2003, « La grammaticalisation : unidirectionnalité et statut », *Le Français Moderne*, LXXI (2), p. 144-166.
- Ramat P., 1992, « Thoughts on degrammaticalization », *Linguistics*, 30, p. 549-560
- Traugott E. C., 1995, « Subjectification in grammaticalisation », in Stein D. & Wright S., *Subjectivity and subjectivisation in language*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 31-54.
- Traugott E. C., 1996, « Grammaticalization and lexicalization », in Brown K. & Miller J., *Concise Encyclopedia of Syntactic Theories*, Oxford, Pergamon, p. 181-187.
- Traugott E.-C., 2003, « Constructions in grammaticalization », in Joseph B. & Janda R. (éd.), p. 624-647.